

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. François Baertschi, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Christian Flury, André Python, Thierry Cerutti, Florian Gander, Daniel Sormanni, Francisco Valentin, Henry Rappaz, Sandro Pistis

Date de dépôt : 31 août 2015

Proposition de motion

Ne laissons pas l'instruction publique être colonisée par les enseignants frontaliers !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'enseignement public a un caractère obligatoire et qu'il forme la jeunesse de demain ;
- que, en date du 31 décembre 2013, il y avait 185 enseignants frontaliers (permis G) au cycle d'orientation, 34 à l'école primaire et 85 dans le postobligatoire (réponse à la question écrite urgente 143 : « L'afflux d'enseignants frontaliers : une menace pour la culture genevoise ? ») ;
- que des parents nous ont fait part de problèmes dus à certains enseignants frontaliers, en particulier un jeune élève ayant fait l'objet de mobbing de la part de l'un d'eux pour avoir exprimé en classe une remarque de ses parents ;
- qu'il est tout à fait possible d'engager des enseignants locaux prioritairement ;
- que ces enseignants frontaliers ne sont pour la plupart pas intégrés dans la culture genevoise, ignorant que l'on dit septante et non soixante-dix dans notre canton,

invite le Conseil d'Etat

- à ne plus engager d'enseignants frontaliers ;
- à examiner les cas de mobbing d'enseignants frontaliers à l'égard des élèves ;
- à faire en sorte que notre système coûteux de formation soit à même de fournir un nombre suffisant d'enseignants pour le département de l'instruction publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Plusieurs parents se sont plaints de l'attitude de certains enseignants frontaliers. Il nous a été rapporté des cas de mobbing caractérisés ou d'intimidations envers les élèves et les familles qui ne veulent pas être pénalisés. Cela démontre qu'il est inacceptable d'engager des enseignants frontaliers et de ne pas accorder de préférence aux résidents genevois.

La situation est d'ailleurs catastrophique au niveau des engagements de personnel frontalier (permis G) au Département de l'instruction publique, comme le démontrent les réponses apportées à la question écrite urgente 314 « Combien de permis frontaliers (G) ont été demandés pour le grand Etat en 2014 ? ». Le DIP à lui seul en a demandé 42 pour 2014, soit 5 fois plus que tous les autres départements réunis.

Selon les explications du Conseil d'Etat, les 42 permis G du DIP se décomposent en 4 emplois à l'OMP et 38 autres permis « dont environ la moitié sont enseignants en formation ou l'ont terminée à l'Université de Genève, l'autre moitié étant engagés en regard de la pénurie dans certaines disciplines ». Cet élément de prétendue pénurie apparaît peu crédible et, si cela était réel, cela démontrerait les carences du système de formation.

Suite à la question écrite urgente du 5 février 2014, « L'afflux d'enseignants frontaliers : une menace pour la culture genevoise ? », le Conseil d'Etat nous a répondu qu'au 31 décembre 2013, il y avait comme enseignants frontaliers (titulaires du permis G) :

- 34 enseignants dans le primaire,
- 185 au cycle d'orientation,
- 85 dans le postobligatoire.

Nous avons fait valoir dans cette question écrite urgente un certain nombre d'éléments qui ont fortement déplu au Conseil d'Etat, dont la majorité – et en particulier la présidente du département – ne veut pas voir les grands dangers de cette politique menée pour les enfants et les familles de notre canton.

Voici, pour mémoire, le texte incriminé qui est toujours d'actualité :

Il a été porté à ma connaissance qu'un nombre non négligeable d'enseignants frontaliers exercent au sein de l'école publique genevoise.

Selon plusieurs témoignages, cela péjorerait la qualité et la cohérence du système d'éducation genevois. Etant donné l'esprit méprisant de nombreux travailleurs frontaliers envers les Suisses résidents et une certaine jalousie envers notre pays, qui a cours chez nos voisins français, certains s'interrogent sur la pertinence d'engager tous azimuts sans tenir compte de notre culture locale.

Il n'est pas judicieux d'avoir des enseignants qui ne sont pas intégrés dans la société genevoise ou qui ne cherchent pas à s'y intégrer, quand bien même Genève sait se montrer accueillante. Mais il ne s'agit plus ici d'accueil puisque'on se trouve face à une intrusion dangereuse.

On peut légitimement s'interroger sur le manque de prévoyance du département en matière de formation, ce qui reviendrait à reprendre le dicton indiquant que « le cordonnier est toujours le plus mal chaussé ».

La présente motion invite à ne plus engager d'enseignants frontaliers (titulaires du permis G). La pénurie a pu être comblée, à certaines périodes, par l'engagement de suppléants, ce qui pourrait être examiné sérieusement aujourd'hui s'il existe une réelle pénurie comme le laisse entendre le département.

Cela s'inscrit tout à fait dans la priorité cantonale d'engagement qui devrait régler la politique de l'Etat de Genève.

Il nous a été également relaté quelques cas de mobbing de la part d'enseignants frontaliers qui ne supportent pas que certains élèves reprennent en classe les opinions de leurs parents sur les frontaliers, ou qui n'acceptent pas de dire septante au lieu de soixante-dix.

Cette intrusion dans la liberté de pensée des enfants et dans les opinions exprimées en famille ne peut en aucun cas être tolérée. Un mobbing pour des opinions sur les frontaliers ne peut en aucune manière être tolérée.

Il a été également remarqué que certains enseignants frontaliers ne sont pas intégrés dans la culture helvétique. L'école doit être un facteur d'intégration qui commence par l'intégration des professeurs dans notre société, ce que la situation actuelle ne favorise pas.

Si le MCG est intraitable sur les questions de mobbing, il demande que le choix des enseignants par le DIP se porte en priorité sur des résidents genevois pour respecter la préférence cantonale.

Pour ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.